

By unanimous consent, the House reverted to "Presenting Reports from Standing or Special Committees".

Mr. MacGuigan, from the Standing Committee on Justice and Legal Affairs presented the First Report of the Committee, which is as follows:

In accordance with its Order of Reference of Monday, December 11, 1978, your Committee has considered Bill S-5, An Act to amend the Canada Business Corporations Act, and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issue No. 4*) is tabled.

(The Minutes of Proceedings and Evidence accompanying the Report are recorded as Appendix No. 7 to the Journals).

Debate was resumed on the motion of Mr. Reid, seconded by Mr. Ouellet,—That Bill C-9, An Act respecting Public Referendums in Canada on Questions relating to the Constitution of Canada, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs.

And debate continuing;

A Message was received from the Senate informing this House that the Senate had passed Bill C-25, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service for the financial year ending the 31st March, 1979.

A Message was received from the Senate informing this House that the Senate had passed Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act to provide for a child tax credit and to amend the Family Allowances Act, 1973, without amendment.

Mr. Speaker communicated to the House the following letter:

GOVERNMENT HOUSE
OTTAWA

December 12, 1978

Sir,

I have the honour to inform you that the Honourable Jean Beetz, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in his capacity as Deputy Governor General, will proceed to the Senate Chamber today, the 12th day of December at 9.45 p.m. for the purpose of giving Royal Assent to certain Bills.

I have the honour to be, Sir, your obedient servant,

EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

Administrative Secretary to the Governor General.

The Honourable,

The Speaker of the House of Commons.

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux*.

M. MacGuigan, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 11 décembre 1978, votre Comité a étudié le Bill S-5, Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales canadiennes, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 4*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 7 aux Journaux).

Le débat reprend sur la motion de M. Reid, appuyé par M. Ouellet,—Que le Bill C-9, Loi concernant la tenue d'un référendum au Canada sur des questions touchant à la Constitution du Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-25, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1979.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu établissant un crédit d'impôt au titre des enfants et modifiant la Loi de 1973 sur les allocations familiales.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 12 décembre 1978

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Jean Beetz, Juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 12 décembre, à 9 h. 45 du soir, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur administratif auprès du Gouverneur général,

EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes